



(Sous l'égide de la FFC)

RÈGLEMENT CROSS COUNTRY 2017

1 - OUVERTURE DU TROPHÉE

1.1 Le Trophée est ouvert à tous les coureurs nés entre 1999 et 2011.

2 - CATÉGORIE

- 2.1.1. **POUSSINS** : sont poussins, les enfants nés en 2009 à 2011. Garçons ou filles.
- 2.1.2 **PUPILLES** : sont pupilles, les enfants nés en 2007 ou 2008. Garçons ou filles.
- 2.1.3 **BENJAMINS** : Sont benjamins, les enfants nés en 2005 ou 2006. Garçons ou filles.
- 2.1.4 **MINIMES** : Sont minimes les enfants nés en 2003 ou 2004. Garçons ou filles.
- 2.1.5 **CADETS** : Sont cadets les enfants nés en 2001 ou 2002. Garçons ou filles.
- 2.1.6 **JUNIORS** : Sont juniors les enfants nés en 1999 ou 2000. Garçons ou Filles.

3 - PARCOURS

Le parcours du cross country sera choisi en fonction de ses diversités de cheminements et d'obstacles.

Attention : le collège des commissaires se réserve le droit de changer le programme du cross country (exemple : changement d'itinéraire...) selon certains critères : météo défavorable ...

Parcours : Circuit varié, fermé et interdit à la circulation : temps de course par tour entre 10 et 15 mn.

Exception : pour les poussins et les pupilles, un circuit adapté doit être mis en place, sans portage.



Les départs : En général, ils seront donnés dans l'ordre des catégories suivantes :

1^{er} départ : Juniors et 5mn derrière les Cadets

2^{ème} départ : Minimes

3^{ème} départ : Pupilles

4^{ème} départ : Benjamins

5^{ème} départ : Poussins

Concernant les lignes de départ, il y aura au moins 10 concurrents par ligne avec 2 filles par ligne. Les filles seront toujours placées au même niveau dans les lignes suivantes.

Attention : le collège des commissaires se réserve le droit du changement du programme des départs.

Zone d'arrivée :

Pour les retardataires : afin de permettre à tous les participants de réaliser en entier le nombre de tours proposés, un couloir de circulation sera mis en place permettant aux «doublés» de continuer et de terminer l'épreuve sans gêner les «arrivants».

A noter qu'un cône d'arrivée sera délimité après la ligne d'arrivée jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent. Une personne sera là, afin de récupérer les dossards et les plaques de cadres.

Attention : Les commissaires sont les seules personnes habilitées à être dans cette zone.

Attention : Le parcours devra être ouvert la veille de la course.

4- HOMOLOGATION

La particularité et le concept de ce type d'épreuve, imposent une visite d'homologation du parcours pour toute candidature à l'organisation de ce type d'épreuve.

5 - ENGAGEMENT

Le droit d'engagement est de 10€ pour les licencié FFC, 12€ pour les autres pour la participation aux frais de gestion, 6€ pour les poussins.

L'engagement doit être effectué par courrier 10 jours avant la course.

6 - ATTRIBUTION DES NUMÉROS

Elle se fait de façon aléatoire.

L'attribution des numéros des dossards est faite en fonction de l'ordre d'inscription. La mise en grille de la première course se fera en fonction de cet ordre d'inscription. Le numéro de dossard n'est pas attribué en fonction de la place acquise sur la 1ère épreuve et ce dans toutes les manches.

Le numéro de dossard attribué au début du Trophée VTT les Orres, pour chaque concurrent sera conservé par ce dernier pour toutes les manches.



7 - L'ACCUEIL ET LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF

7.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront le matin même de l'épreuve.

7.2 Les concurrents devront être préalablement engagés et présenter leur licence au contrôle.

7.3 Les non licenciés devront présenter un certificat médical de moins d'un an.

8 - MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

8.1 Les vélos admis dans les épreuves du Trophée VTT les ORRES devront répondre aux normes officielles en vigueur.

8.2 Les épreuves sont ouvertes exclusivement aux vélos type VTT, équipés de dérailleurs arrière classiques, en état de fonctionnement, sabot interdit. Une selle obligatoire.

8.3 Les vélos devront présenter tous les critères de sécurité nécessaires (embout de guidon bouché, absence de partie saillante). Tout VTT non conforme sera refusé au départ par le commissaire technique.

8.4 Attention : le port du casque à coque rigide est obligatoire (homologué CE), sous peine de ne pouvoir prendre le départ de la course.

9 - DÉROULEMENT DE LA COURSE

8h30 à 12h : Remise des dossards.

8h45 : Briefing.

9h00 : Départs Juniors et 5mn derrière les Cadets.

10h45 : Départ des Minimes.

12h30 : Remise des récompenses pour les minimes, cadets et Juniors.

13h30 : Départs des Pupilles.

14h15 : Départ des Benjamins.

15h00 : Départ des Poussins.

15h30 : Fin de l'épreuve pour tous les concurrents.

16h00 : Remise des récompenses pour les poussins, pupilles et benjamins.

10 - PENALISATION

10.1 Sur le circuit, toute aide d'un parent ou d'un entraîneur, observée par un commissaire de course entraînera une disqualification du concurrent.

10.2 Non respect de la part d'un concurrent, d'un parent ou d'un entraîneur envers un commissaire de course entraînera une disqualification du coureur.

10.3 Fraude ou non respect du circuit (couper le circuit, revenir en sens inverse, etc.), constaté par un commissaire de course entraînera une disqualification du concurrent.

10.4 Disqualification du concurrent s'il ne court pas dans sa catégorie d'inscription.



11 - CLASSEMENT DE LA COURSE ET DU TROPHÉE FINAL

11-1 Classement de la course

11.1.1 Le classement s'effectue en fonction de la place d'arrivée.

11.1.2 Les points sont attribués en fonction de la place d'arrivée au scratch. (Cf. tableau de classement).

11.1.3 Le classement sera effectué et signé par le directeur de course, avec mention de l'heure d'affichage.

11-2 Classement final du Trophée VTT les ORRES

11.2.1 Pour le classement final du Trophée VTT les ORRES, il sera retenu la totalité des résultats des courses réellement effectuées, moins la plus mauvaise si le Trophée est en 7 manches, les deux plus mauvaises si le Trophée est en 8 manches (une absence est considérée comme un résultat). **Sur la manche des ORRES la manche sera bonifiée de 100 points à tous concurrents participants à cette manche.**

11.2.2 En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de places de premier, de second, etc.

11.2.3 Chaque épreuve du Trophée VTT les ORRES permettra d'attribuer les points dans chaque catégorie (Cf. tableau classement).

11 -3 Abandon

Si après avoir pris le départ, un concurrent abandonne, il se verra attribué la moitié des points du dernier arrivé de sa catégorie.

11.4 Trophée Club

Pour les points Club, le Trophée est calculée sur les manches effectuées dans l'année, les 20 premiers de chaque catégorie (uniquement les licenciés) au scratch sont retenus pour le calcul.

12 - LES TITRES

A l'issue du Trophée VTT les ORRES :

- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES POUSSIN Garçon.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES POUSSIN Fille.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES PUPILLE Garçon.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES PUPILLE Fille.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES BENJAMIN Garçon.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES BENJAMINE Fille.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES MINIME Garçon.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES MINIME Fille.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES CADET Garçon.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES CADETTE Fille.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES JUNIOR Garçon.
- Un vainqueur du Trophée VTT les ORRES JUNIOR Fille.



13 - RECLAMATIONS

13-1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées par le coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée.

13-1-1 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après affichage des résultats.

13-1-2 Le collège des commissaires règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

Tableau de classement

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	150	21	100	41	60	61	30	81	10
2	147	22	98	42	58	62	29	82	9
3	144	23	96	43	56	63	28	83	8
4	141	24	94	44	54	64	27	84	7
5	138	25	92	45	52	65	26	85	6
6	135	26	90	46	50	66	25	86	5
7	132	27	88	47	48	67	24	87	4
8	129	28	86	48	46	68	23	88	3
9	126	29	84	49	44	69	22	89	3
10	123	30	82	50	42	70	21	90	3
11	120	31	80	51	40	71	20	91	3
12	118	32	78	52	39	72	19	92	2
13	116	33	76	53	38	73	18	93	2
14	114	34	74	54	37	74	17	94	2
15	112	35	72	55	36	75	16	95	2
16	110	36	70	56	35	76	15	96	1
17	108	37	68	57	34	77	14	97	1
18	106	38	66	58	33	78	13	98	1
19	104	39	64	59	32	79	12	99	1
20	102	40	62	60	31	80	11	100	1